World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 16-18 novembre 2026

Distribution: générale

Date: 20 octobre 2026

Original: anglais

Point 7 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2026/7-A/1

Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (https://executiveboard.wfp.org/fr).

Plan stratégique de pays – Burkina Faso (2027-2031)

Durée	1er janvier 2027–31 décembre 2031
Coût total pour le PAM	801 700 500 dollars É.-U.
Score au titre du cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats	3,1

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Burkina Faso (2027-2031) (WFP/EB.2/2026/7-A/1), pour un coût total pour le PAM de 801 700 500 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateurs responsables:

M. M. Hollingworth
Sous-Directeur exécutif
Département des opérations liées aux programmes
courriel: matthew.hollingworth@wfp.org

M. A. Diongue
Directeur de pays
courriel: aliou.diongue@wfp.org

Le présent plan stratégique de pays (PSP) concorde avec le Plan stratégique du PAM pour 2026–2029 et repose sur les principes humanitaires et le cadre d'action approuvé par le PAM.

Partenariats et priorités programmatiques stratégiques du PAM

1. D'après le Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (PRSPV[1]) de 2024, 2,7 millions de personnes étaient exposées à une insécurité alimentaire aiguë au Burkina Faso, parmi lesquelles 400 000 personnes étaient en situation d'urgence[2]. En 2024, 19,0 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffraient d'un retard de croissance et 9,9 pour cent d'émaciation[3]. Dans certaines zones difficiles d'accès, la malnutrition aiguë atteignait des niveaux d'urgence.

2. Les femmes, les enfants et les populations déplacées forcées sont les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Les populations rurales, les personnes handicapées et les ménages vivant dans des zones difficiles d'accès font également face à une vulnérabilité accrue.

3. Une évaluation indépendante du PSP pour le Burkina Faso (2019–2026)[4] a mis en lumière les atouts particuliers que confèrent au PAM sa forte présence sur le terrain, la portée de ses opérations et sa capacité logistique, qui lui permettent d'apporter une assistance alimentaire et nutritionnelle à grande échelle, jusque dans des zones difficiles d'accès. Les investissements du PAM dans l'exécution numérisée des programmes, les systèmes permettant de rendre compte de l'action menée et les solutions novatrices en matière d'accès renforcent son aptitude à fournir une assistance efficace et efficiente dans des environnements complexes. Parmi les autres points forts distinctifs du PAM, citons son savoir-faire technique en matière de sécurité alimentaire et d'analyse de la nutrition, de protection sociale, de ciblage et de gestion des données, ainsi que la solidité de ses partenariats, qui facilitent l'exécution de programmes intégrés conformes aux priorités nationales.

4. Le présent PSP quinquennal pour le Burkina Faso vise à répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels immédiats et à réduire les besoins en appuyant le relèvement, la résilience et l'autosuffisance lorsque les conditions le permettront. Le PAM encouragera la convergence géographique, les programmes intégrés et l'établissement de partenariats solides, tout en renforçant les capacités nécessaires à la mise en place d'interventions prises en main par le pays.

5. Les interventions sont en phase avec le plan national de développement pour la période 2026-2030, dans lequel sont fixées les priorités nationales en matière de souveraineté alimentaire, de transformation agricole et de protection sociale, ainsi qu'avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2027-2030) et avec les enseignements tirés des évaluations des précédents PSP.

[1] PRSPV correspond à Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.

[2] En diminution par rapport au PRSPV de 2023, qui estimait à 3,4 millions le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë.

[3] Plateformes nationales d'information pour la nutrition. 2024. *Enquête nutritionnelle nationale 2024*.

[4] Notons que l'évaluation du PSP portait sur la période 2018-2022, avant que celui-ci ne soit prolongé jusqu'en 2026.

6. Le PSP intègre des priorités transversales telles que la nutrition, l'égalité et l'inclusion, la protection et la responsabilité à l'égard des personnes touchées, la prise en compte des risques liés aux conflits, la durabilité environnementale, les assurances à donner et l'ancrage local. Le PAM intégrera les assurances à donner dans l'ensemble du PSP en renforçant les mesures liées au suivi, au contrôle, à l'obligation de rendre compte de l'action menée et à la gestion des risques, ce qui contribuera à garantir une prestation efficace de l'assistance et une gestion responsable des ressources. Les programmes reposeront sur des données factuelles, des analyses des risques et des mécanismes communautaires de remontée de l'information, garantissant ainsi que l'assistance est axée sur les personnes, sûre, inclusive et évolutive. On prêtera une attention particulière aux besoins des femmes, des filles, des personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables, et les capacités locales, ainsi que les principes humanitaires, seront renforcés tout au long de la mise en œuvre du PSP.

7. Le PAM collaborera étroitement avec les ministères et les services techniques publics, d'autres entités des Nations Unies, les organisations de la société civile, les partenaires locaux et les institutions financières internationales à l'appui des interventions humanitaires, du renforcement de la résilience et de la consolidation des systèmes. Il mettra l'accent sur l'ancrage local par l'intermédiaire de partenariats pérennes, ainsi que sur le renforcement des capacités et le transfert d'outils et de ressources aux acteurs locaux et aux structures décentralisées. Le PAM entend aussi resserrer sa collaboration avec ses partenaires des Nations Unies, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA).

8. Le Plan-cadre de coopération pour 2027-2030, qui fait fond sur l'analyse commune pour le Burkina Faso, s'accorde avec trois programmes phares conjoints, élaborés par le Gouvernement et les entités des Nations Unies, qui portent sur la stabilisation, la souveraineté alimentaire et une transition axée sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix. Le PAM joue un rôle déterminant dans l'exécution de ces programmes.

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations touchées par une crise au Burkina Faso sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels avant, pendant et après les chocs

9. Au titre de cet effet direct, dans le cadre de l'activité 1, le PAM fournira une assistance alimentaire d'urgence à dimension nutritionnelle aux populations touchées par une crise et les aidera pendant la phase de relèvement rapide tout en s'employant à renforcer les capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise.

10. Le PAM viendra en aide aux personnes touchées par une crise, notamment celles se trouvant dans des situations relevant de la phase 3 ou plus de l'IPC ou faisant face à des crises soudaines. Selon qu'il conviendra, des mécanismes d'action anticipatoire et d'intervention rapide seront utilisés pour améliorer le degré d'opportunité et l'efficacité de l'appui. Le PAM apportera également un soutien croissant au relèvement rapide aux personnes déplacées forcées, retournées dans leurs localités d'origine et réinstallées.

11. Une assistance alimentaire adéquate sur le plan nutritionnel sera fournie avant, pendant et après les crises, en coordination avec les autorités nationales, notamment le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation, lequel est chargé de coordonner l'assistance aux populations touchées par des crises et les efforts de relèvement, sous l'égide du Ministère de la famille et de la solidarité. Les ménages ciblés bénéficieront d'un ensemble intégré de mesures comprenant une assistance alimentaire et une aide à la prévention de la malnutrition destinées aux enfants ainsi qu'aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes. Le PAM veillera à communiquer de manière transparente au sujet des modalités d'assistance, des critères de ciblage et des prestations, et il renforcera les mécanismes communautaires de remontée de l'information pour éclairer l'élaboration de programmes adaptatifs.

12. Le PAM appuiera le dépistage de la malnutrition aiguë chez les enfants de 6 à 59 mois et chez les filles et les femmes enceintes ou allaitantes. En partenariat avec l'UNICEF, le PAM préconisera la mise en place de services complets assurant une prise en charge continue en matière de soins de santé et dans le domaine l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Les interventions nutritionnelles traiteront les besoins particuliers des femmes, des hommes, des filles et des garçons, ainsi que les obstacles rencontrés par ces derniers, notamment les restrictions liées à la sécurité, les normes sociales et la charge supportée par les aidants.

13. Le PAM aidera les entités gouvernementales, en particulier le Conseil national de sécurité alimentaire et le Ministère de la famille et de la solidarité, à renforcer les capacités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, notamment par l'élaboration de politiques, la collecte de données, l'action anticipatoire et une macro-assurance indicielle. Cet appui consistera entre autres à intégrer des approches axées sur les personnes dans les systèmes d'alerte rapide, l'analyse des risques et la planification des interventions, l'objectif étant que les mesures de préparation bénéficient aux personnes les plus vulnérables.

14. Les priorités transversales fixées au titre de cet effet direct sont la nutrition, la responsabilité à l'égard des personnes touchées et l'égalité. Le PAM fournira une assistance alimentaire à dimension nutritionnelle et mènera des activités de prévention de la malnutrition, tout en veillant à ce que cette assistance soit fournie en toute sécurité, de façon équitable et dans le respect du principe de participation inclusive et du principe consistant à ne pas nuire. Les mécanismes communautaires de remontée de l'information et une communication transparente permettront de mieux satisfaire à l'obligation de rendre compte, tandis que l'amélioration des capacités des institutions nationales favorisera l'ancrage local ainsi que des systèmes de préparation et d'intervention plus efficaces.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2031, les populations en situation d'insécurité alimentaire et à risque parviennent à une plus grande autosuffisance, améliorent leur situation sur le plan nutritionnel, disposent de moyens d'existence diversifiés et sont plus résilientes face aux chocs récurrents

15. Au titre de cet effet direct, dans le cadre de l'activité 2, le PAM apportera un appui intégré à dimension nutritionnelle aux populations en situation d'insécurité alimentaire et à risque. Il renforcera la résilience des personnes, des ménages et des communautés tout en luttant contre la malnutrition, dans le but de réduire la vulnérabilité et, à terme, la nécessité d'une intervention humanitaire.

16. Le PAM offrira un ensemble intégré de services d'appui à la résilience comprenant notamment la création d'actifs, un soutien aux filières et des activités nutritionnelles, conformément au mandat, aux atouts particuliers et au Plan stratégique du PAM. Les actifs créés seront liés à la conservation des sols, au reboisement et à l'accès accru à l'alimentation, et l'on prêtera une attention particulière aux femmes et aux autres groupes de population défavorisés. Le soutien aux filières portera notamment sur la transformation, l'accès aux marchés, la réduction des pertes après récolte et la micro-assurance. Les mesures de renforcement des filières locales dans les zones connaissant une situation d'insécurité alimentaire permettront d'améliorer l'accès à une alimentation variée, produite localement et riche en nutriments.

17. Les interventions porteront à la fois sur l'offre et la demande moyennant des solutions évolutives et adaptées au contexte local: aliments de base enrichis, aliments enrichis produits localement, produits alimentaires autochtones et aliments complémentaires destinés aux enfants. Le PAM réduira progressivement le recours aux aliments nutritifs spécialisés importés pour la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée à la faveur de solutions locales tirant parti des potagers familiaux et communautaires, des groupes de mères et de la production locale d'aliments enrichis. Des initiatives destinées à faire évoluer la société et les comportements permettront de promouvoir une alimentation saine et d'améliorer la nutrition maternelle et infantile.

18. Le PAM approfondira les partenariats noués avec la FAO et le FIDA afin de mettre en œuvre des ensembles complémentaires de mesures de renforcement de la résilience, ce qui permettra d'apporter un soutien au-delà du mandat du PAM et, ce faisant, d'améliorer l'incidence des programmes et la convergence géographique. En outre, le PAM collaborera avec d'autres entités des Nations Unies et avec des centres de recherche afin d'introduire des innovations dans les filières. Parallèlement, il intensifiera les concertations sur les politiques ainsi que son action de sensibilisation afin d'amener les autorités nationales à s'approprier la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée.

19. Le PAM intégrera dans ses programmes axés sur la résilience des analyses des risques en matière de protection et des mesures d'atténuation visant à faire en sorte que les activités menées n'accentuent pas les tensions et ne portent pas préjudice aux participants. Les conditions d'octroi de l'assistance et la charge de travail associée à celle-ci seront définies de sorte qu'elles soient réalistes et équitables, en particulier pour les personnes handicapées, les femmes et les aidants. Le PAM renforcera la redevabilité envers les populations à travers des mécanismes communautaires de remontée de l'information accessibles, d'une communication transparente et d'un dialogue régulier avec les communautés de façon à renforcer la confiance et à accroître la pertinence des programmes.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2031, le Gouvernement est en mesure d'améliorer la qualité, la couverture et la viabilité des filets de sécurité à dimension nutritionnelle pour les personnes les plus vulnérables

20. Au titre cet effet direct du PSP, dans le cadre de l'activité 3, le PAM renforcera les capacités institutionnelles afin de lutter contre l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la vulnérabilité, au moyen de programmes nationaux de filets de sécurité, notamment les opérations axées sur les repas scolaires. L'approche du PAM consistera à étendre aux personnes les plus vulnérables l'accès au système national de protection sociale tout en augmentant les capacités institutionnelles nécessaires pour assurer des services efficaces.

21. Le PAM appuiera l'élargissement et la mise en application opérationnelle du registre social unique du Burkina Faso afin d'améliorer l'identification et le ciblage des personnes vulnérables et de renforcer l'utilisation de ce registre en cas de choc. Le PAM contribuera à satisfaire les besoins essentiels moyennant des transferts et des mesures économiques, notamment en favorisant l'inclusion financière, en particulier des femmes, par l'intermédiaire d'associations villageoises d'épargne et de crédit. Ces interventions, menées en coordination avec des acteurs comme l'UNICEF et la Banque mondiale, contribueront à la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale et renforceront les filets de sécurité nationaux.

22. Le PAM fournira aux enfants vulnérables des repas scolaires quotidiens produits localement ainsi que des rations à emporter aux élèves des classes supérieures du primaire. Il appuiera la transition vers un modèle d'alimentation scolaire endogène en renforçant les capacités, la production et les achats au niveau local par des potagers scolaires, des organisations de producteurs et des marchés locaux. La transition vers une alimentation scolaire endogène contribuera à la réalisation des engagements pris par le Gouvernement, en sa qualité de membre de la Coalition pour l'alimentation scolaire, et définis dans le plan national de développement pour la période 2026-2030. En collaboration avec le Ministère de l'éducation, d'autres entités des Nations Unies, telles que l'UNICEF, et des partenaires locaux, le PAM facilitera cette transition en soutenant les potagers scolaires, les organisations de producteurs et les marchés locaux ainsi qu'en articulant ses activités avec des interventions menées dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ainsi qu'en matière de nutrition. Ces interventions, qui contribueront à instaurer des environnements d'apprentissage sûrs, à augmenter la fréquentation scolaire et à améliorer les résultats en matière de nutrition, en particulier pour les filles, seront menées dans les mêmes zones géographiques que celles où sont actuellement mis en œuvre les ensembles intégrés d'activités axées sur la résilience.

23. Les activités menées au titre de l'effet direct 3 du PSP feront avancer les priorités transversales que sont la protection, l'obligation de rendre compte et l'ancrage local. Le PAM facilitera notamment l'intégration des questions de protection et d'assurance à donner dans les systèmes de protection sociale et les programmes de repas scolaires, et il promouvra l'obligation de rendre compte dans les institutions nationales. Les populations vulnérables, notamment les personnes handicapées, ainsi que le renforcement des capacités nationales et décentralisées, feront l'objet d'une attention particulière, l'objectif étant de mettre en place des filets de sécurité pérennes et pris en main par le pays.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: La communauté humanitaire au Burkina Faso a les moyens de venir en aide aux personnes vulnérables, de répondre aux besoins et de faire face aux situations d'urgence

24. Au titre de l'effet direct 4 du PSP, le PAM fournira des services à la demande au Gouvernement et à la communauté humanitaire dans le cadre de l'activité 4, ainsi que des services de transport aérien à la communauté humanitaire dans le cadre de l'activité 5.

25. Les entités nationales et les entités des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales, pourront bénéficier de services liés à la chaîne d'approvisionnement et de solutions de conseil à la demande sur la base du recouvrement intégral des coûts. Ces services auront trait aux achats, à la logistique, à l'entreposage et à la gestion de la qualité. Le PAM fournira aussi des données, des services de télécommunication et d'autres services. Il pourra être amené à gérer des locaux communs des Nations Unies ainsi que des parcs de véhicules légers.

26. Le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) assurera des services de transport aérien sûrs, fiables et d'un bon rapport coût-efficacité vers des destinations reculées pour les personnes et les biens, garantissant ainsi l'accès aux communautés vulnérables et rendant possibles les transferts sanitaires de personnels des Nations Unies ou de personnels humanitaires. L'UNHAS se coordonnera avec d'autres prestataires de services de transport aérien humanitaire, dont le Comité international de la Croix-Rouge, pour améliorer la sécurité aérienne, et fournira des services spécialisés pour le compte de la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes.

Hiérarchisation des priorités

27. Le PSP a été conçu pour permettre au PAM d'intervenir dans les domaines où l'on s'attend à ce que son impact soit le plus important; les activités dont les perspectives de pérennisation ou de financement sont limitées se voient accorder une priorité moindre, voire sont abandonnées. Lorsque les conditions s'y prêteront, l'appui évoluera progressivement d'une assistance non assortie de conditions limitée dans le temps vers un soutien au relèvement rapide et des ensembles adaptés de mesures en faveur de la résilience qui renforcent les moyens d'existence et la résilience aux niveaux individuel, des ménages et des communautés. Cette transition ne suivra pas une trajectoire uniforme sur l'ensemble du territoire et dépendra des conditions de sécurité, de l'accès opérationnel, de la présence des partenaires et de l'aptitude des communautés à pérenniser les acquis en matière de relèvement. Le PAM appliquera une approche axée sur les personnes et utilisera des critères de hiérarchisation des priorités tenant compte des questions de protection. Il veillera à ce que les décisions relatives aux choix d'affectation des ressources ne viennent pas accentuer les inégalités ou les situations d'exclusion et à ce que l'assistance continue de parvenir aux personnes exposées aux plus hauts niveaux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

28. Si les conditions humanitaires continuent de se détériorer ou les déficits de financement continuent de se creuser, le PAM maintiendra les activités destinées à sauver des vies en privilégiant l'intensité et l'adéquation nutritionnelle de l'assistance plutôt que la couverture géographique de cette dernière de façon à donner la priorité aux personnes les plus vulnérables en phase 3 ou plus de l'IPC et en veillant à l'adéquation énergétique et nutritionnelle des rations fournies. Il concentrera ses ressources dans certaines zones géographiques et viendra en aide en priorité aux personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui sont exposées à des vulnérabilités multiples, y compris les personnes qui vivent dans des zones reculées ou soumises à un blocus, dans lesquelles peu de partenaires, voire aucun, ne sont en mesure d'intervenir. Ce faisant, le PAM prendra ses décisions à partir de données factuelles provenant d'évaluations de la sécurité alimentaire et de la nutrition et de projections de financement et en prenant en considération ses capacités opérationnelles.

29. Dans le cadre de la hiérarchisation des priorités, le PAM prendra également en considération les plans de réponse nationaux, l'accès humanitaire et la présence des partenaires pour faire en sorte que les populations auxquelles il est difficile d'accéder et qui sont mal desservies reçoivent un soutien approprié. Une planification par scénarios sera mise en œuvre de façon à tenir compte du fait que les besoins humanitaires et les conditions de sécurité n'évoluent pas forcément de la même manière d'une zone géographique à l'autre, et nécessitent donc des interventions différenciées.

Stratégies de transition

30. Au Burkina Faso, la transition sera progressive, prise en main par le pays, structurée autour de plans d'action convenus avec le Gouvernement et alignée sur les cadres d'action nationaux. Les objectifs d'étape et les conditions à réunir diffèrent selon les activités, mais sont dans tous les cas étroitement liés au renforcement des systèmes nationaux, à la pérennité des financements et aux modalités à respecter pour rendre compte de l'action menée. Le PSP se fonde sur l'hypothèse selon laquelle, à mesure que la sécurité s'améliorera, les interventions humanitaires évolueront progressivement vers un soutien en faveur de la résilience et des programmes pris en main par le pays. En conséquence, le PSP sur cinq ans encourage à passer progressivement de l'assistance non assortie de conditions à des initiatives visant à favoriser la résilience et l'autosuffisance. Le Gouvernement devrait progressivement assumer la responsabilité de la prise en charge des besoins prolongés et chroniques au moyen de plans d'intervention annuels et de filets de sécurité renforcés, tout en jouant un rôle croissant dans la direction des initiatives de relèvement rapide et de réinstallation. Dans le même temps, le PAM conservera la capacité opérationnelle nécessaire pour agir en cas de chocs soudains. Il continuera également à plaider en faveur de mécanismes de partage des coûts avec le Gouvernement, notamment pour les interventions d'urgence, ainsi que d'une participation accrue de celui-ci aux programmes de supplémentation alimentaire.

31. Les activités de renforcement de la résilience seront ancrées dans les politiques nationales et mises en œuvre sous la direction du Gouvernement, le PAM et les partenaires contribuant à leur exécution et au déploiement de modèles à plus grande échelle, en particulier dans le cadre des programmes phares établis par le Gouvernement et le système des Nations Unies. À mesure que le programme national de protection sociale sera mis en service et gagnera en maturité, l'appui du PAM évoluera, passant de la mise en œuvre directe à une assistance technique et consultative à des interventions de renforcement des capacités. Le PAM envisage également de mettre progressivement fin à la fourniture de repas scolaires, à mesure que les écoles et les communautés disposeront des moyens voulus et que les cantines situées dans les zones enregistrant un déficit de production seront intégrées dans le programme national de repas scolaires.

ANNEXE I

Aperçu de la ligne de visée du plan stratégique pour le Burkina Faso (2027-2031)

TABLEAU 1: APERÇU DE LA LIGNE DE VISÉE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE BURKINA FASO				
Impact	**Élimination de la faim**			
Domaine d'action privilégié	**Intervention face à une crise**	**Renforcement de la résilience**	**Renforcement de la résilience**	**Intervention face à une crise**
Effet direct du PSP	**Effet direct 1 du PSP:** Les populations touchées par une crise au Burkina Faso sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels avant, pendant et après les chocs	**Effet direct 2 du PSP:** D'ici à 2031, les populations en situation d'insécurité alimentaire et à risque parviennent à une plus grande autosuffisance, améliorent leur situation sur le plan nutritionnel, disposent de moyens d'existence diversifiés et sont plus résilientes face aux chocs récurrents	**Effet direct 3 du PSP:** D'ici à 2031, le Gouvernement est en mesure d'améliorer la qualité, la couverture et la viabilité des filets de sécurité à dimension nutritionnelle pour les personnes les plus vulnérables.	**Effet direct 4 du PSP:** La communauté humanitaire au Burkina Faso a les moyens de venir en aide aux personnes vulnérables, de répondre aux besoins et de faire face aux situations d'urgence
Activité	**Activité 1:** Fournir une assistance alimentaire d'urgence à dimension nutritionnelle aux populations touchées par une crise et les aider pendant la phase de relèvement rapide, tout en renforçant les capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise.	**Activité 2:** Offrir des ensembles intégrés de services à dimension nutritionnelle axés sur la résilience ainsi qu'un appui aux filières à l'intention des populations en situation d'insécurité alimentaire et à risque, afin de renforcer la résilience des individus, des ménages et des communautés et de s'attaquer aux causes immédiates et profondes de la malnutrition.	**Activité 3:** Appuyer les capacités nécessaires à la mise en place de systèmes nationaux de protection sociale et du programme national de repas scolaires, tout en fournissant des repas scolaires nutritifs composés principalement d'aliments produits localement.	**Activité 4:** Fournir des services à la demande au Gouvernement et à la communauté humanitaire.
				Activité 5: Fournir des services de transport aérien au profit de la communauté humanitaire.

ANNEXE II

Budget du portefeuille de pays établi compte tenu des besoins et ventilation des coûts par effet direct du plan stratégique de pays (*en dollars*)

TABLEAU 2: BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS ÉTABLI COMPTE TENU DES BESOINS (*en dollars*)							
Effet direct du PSP	**Activité**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**Total**
1	1	113 091 586	101 121 467	94 048 291	89 381 075	83 410 424	**481 052 843**
2	2	23 024 636	23 243 183	24 990 378	23 189 049	22 425 689	**116 872 933**
3	3	19 205 688	16 015 468	15 038 276	13 219 327	11 959 731	**75 438 490**
4	4	18 027	18 052	18 082	18 248	18 314	**90 724**
	5	25 241 741	26 399 490	25 884 757	25 665 279	25 054 243	**128 245 510**
Total		**180 581 677**	**166 797 660**	**159 979 784**	**151 472 978**	**142 868 401**	**801 700 500**

TABLEAU 3: VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (*en dollars*)					
	Effet direct 1 du PSP	**Effet direct 2 du PSP**	**Effet direct 3 du PSP**	**Effet direct 4 du PSP**	**Total**
Domaine d'action privilégié	**Intervention face à une crise**	**Renforcement de la résilience**	**Renforcement de la résilience**	**Intervention face à une crise**	
Transferts	371 584 397	88 143 280	55 999 989	110 052 857	**625 780 523**
Mise en œuvre	51 876 963	14 687 682	10 430 178	2 863 781	**79 858 604**
Coûts d'appui directs	28 231 451	6 908 881	4 404 096	7 592 405	**47 136 832**
Total partiel	**451 692 811**	**109 739 843**	**70 834 263**	**120 509 043**	**752 775 960**
Coûts d'appui indirects	29 360 033	7 133 090	4 604 227	7 827 191	**48 924 540**
Total	**481 052 843**	**116 872 933**	**75 438 490**	**128 336 234**	**801 700 500**

ANNEXE III

Nombre de bénéficiaires par année

TABLEAU 4: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ANNÉE						
	2027	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**Total**
Total (hors chevauchement)	1 189 282	1 056 358	1 072 817	1 140 001	1 101 430	**4 163 168**

ANNEXE IV

Suivi, évaluation, données factuelles et gestion des risques

Données factuelles sur lesquelles repose le présent plan stratégique

1. **Données factuelles:** L'évaluation indépendante du PSP pour le Burkina Faso (2019–2026) et l'évaluation de la réponse d'urgence du PAM aux crises prolongées au Sahel et dans d'autres pays d'Afrique centrale (2018–2023) ont fait ressortir la nécessité de maintenir la qualité des programmes tout en renforçant les capacités d'intensification des mesures d'urgence, et celle de veiller à ce que l'assistance soit fournie de manière sûre et dans le respect de la dignité.

 - **Suite donnée dans la conception du PSP:** le PAM a accordé une plus large place à la protection et à la responsabilité à l'égard des personnes touchées afin que l'assistance soit fournie en assurant la sécurité et en respectant la dignité des bénéficiaires. Toutes les activités reposent sur des analyses socioéconomiques visant à garantir la prise en compte des besoins des femmes, des hommes, des filles, des garçons, des personnes handicapées et des personnes vulnérables, ce dont témoigne l'obtention par le bureau de pays de la certification institutionnelle du PAM en matière d'égalité en 2026.

2. **Données factuelles:** Les évaluations, les audits et les examens opérationnels ont souligné qu'il importait de renforcer les systèmes destinés à donner des assurances, le contrôle opérationnel et la gestion des risques pour faciliter l'exécution des programmes dans des environnements opérationnels complexes.

 - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Le PSP s'appuie sur des systèmes numériques renforcés, la gestion de l'identité des bénéficiaires et des mécanismes de contrôle des partenaires, tout en développant le recours à des modalités de mise en œuvre transparentes et d'un bon rapport coût-efficacité qui aident à rendre compte de l'action menée et réduisent les risques opérationnels et fiduciaires.

3. **Données factuelles:** L'expérience acquise sur le terrain depuis 2022 a montré qu'il fallait adopter des approches plus innovantes et d'un meilleur rapport coût-efficacité en matière d'accès humanitaire aux zones en proie à l'insécurité, notamment en proposant des solutions autres que les opérations aériennes coûteuses et en renforçant la gestion des risques liés à l'accès.

 - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Le PSP développe le recours à des solutions novatrices en matière d'accès, des stratégies de partenariat et d'autres modalités de suivi pour maintenir l'assistance dans les zones difficiles d'accès, tout en garantissant le respect des principes humanitaires, la qualité des programmes, les mécanismes permettant de rendre compte de l'action menée et la sécurité du personnel.

Modalités de suivi, d'évaluation et de production de données factuelles

4. La mise en œuvre du PSP sera guidée par une démarche d'apprentissage continu reposant sur le suivi des processus, des produits et des effets directs ainsi que sur les observations transmises par les bénéficiaires. Le suivi et l'évaluation seront menés en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires, en phase avec les systèmes nationaux, les dispositifs de communication de l'information du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les prescriptions minimales en matière de suivi. Un niveau de référence global, comprenant des données ventilées par sexe, par âge et par handicap, sera établi au début de 2027 à partir d'entretiens avec les ménages, de données secondaires et de discussions de groupe. Le suivi continuera de répondre aux besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons. Le PAM consolidera son approche du suivi à plusieurs niveaux par un contrôle de routine, des vérifications indépendantes et des examens stratégiques, dans le cadre d'une démarche fondée sur les risques.

5. Les visites sur le terrain et les informations communiquées par les partenaires seront complétées par des activités de suivi post-distribution et par l'analyse des mécanismes communautaires de remontée de l'information. Les mécanismes communautaires de remontée de l'information seront renforcés au moyen d'un service de soutien en personne, de comités de traitement des plaintes sur le terrain et d'un système de remontée de l'information issue du suivi des processus, qui viendront s'ajouter au numéro d'appel gratuit existant. Conformément au cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats, la conception, l'exécution et le suivi des programmes prendront en considération la mobilisation des communautés et des données factuelles relatives aux besoins des groupes vulnérables. La remontée d'informations servira aussi à éclairer les examens du ciblage.

6. Des outils numériques, tels que l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité à distance, l'imagerie par satellite et la plateforme School Connect du PAM, faciliteront le suivi dans les zones difficiles d'accès, tandis que les systèmes COMET et SugarCRM garantiront la qualité des données. Des examens semestriels et annuels tenant compte des données issues du suivi post-distribution aideront à prendre des décisions fondées sur des éléments factuels et à apporter les ajustements voulus en cours de route.

7. Dans les zones reculées, le PAM facilitera l'organisation des missions concernant l'accès par l'intermédiaire de l'UNHAS, dans la mesure du possible, et aura recours à un suivi effectué par des tiers afin de garantir la collecte régulière de données fiables sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Faisant fond sur les partenariats conclus avec des universités et des instituts de recherche, le bureau de pays mènera des travaux de recherche et des études thématiques concordant avec les priorités du PSP et fondées sur les besoins recensés en matière de données factuelles. Un examen à mi-parcours est prévu en 2028, une évaluation thématique décentralisée en 2029, qui devrait porter, en principe, sur l'activité 3 ainsi qu'une évaluation indépendante du PSP en 2030.

Mesures de gestion et d'atténuation des risques

8. Les déficits de financement pourraient contraindre le PAM à privilégier les interventions visant à sauver des vies. Le PAM s'efforcera d'atténuer ce risque en consolidant ses partenariats et en mobilisant davantage de ressources.

9. Sur le plan opérationnel, l'insuffisance des infrastructures et des chaînes d'approvisionnement peut retarder les secours d'urgence. Pour atténuer ce risque, le PAM œuvrera avec ses partenaires et avec le Gouvernement au renforcement des capacités logistiques nationales.

10. L'insécurité continue de restreindre l'accès humanitaire, tandis que les déplacements forcés exposent les groupes de population vulnérables à des risques considérables en matière de protection. Le PAM renforcera ses stratégies d'accès en collaboration avec les partenaires des Nations Unies, veillera à ce que l'assistance soit fournie de manière sûre et à ce que ceux qui la fournissent rendent compte de l'action menée, tout en respectant le devoir de protection. Le PAM renforcera également le suivi en matière de protection, la mobilisation des communautés, la prise en compte de la sensibilité liée aux conflits, la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le contrôle des partenaires.

11. Le fait d'opérer dans des zones en proie à l'insécurité et difficiles d'accès accentue les risques de détournement et les risques fiduciaires. Le PAM adoptera des mesures rigoureuses concernant les assurances à donner, le contrôle et l'obligation de rendre compte. Parmi ces mesures figureront les prescriptions minimales en matière de suivi, le renforcement du contrôle des partenaires coopérants et le recours à des systèmes numériques afin d'améliorer la transparence et l'obligation de rendre compte dans l'exécution du programme.

12. Les risques financiers, notamment l'inflation et la volatilité des marchés, feront l'objet d'un suivi régulier au moyen d'analyses de marché périodiques et d'une planification opérationnelle.

ANNEXE V

Liens vers les ressources techniques et connexes

De plus amples renseignements relatifs aux opérations et aux budgets peuvent être consultés sur le portail de données sur les PSP[1].

[1] Conformément à la "politique en matière de plans stratégiques de pays", approuvée par le Conseil d'administration (WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1).

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
PSP	plan stratégique de pays
PRSPV	Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance